

Terres
DE **Berlioz**
ALPES ISÈRE

SORTIES GROUPEES

LA CÔTE-SAINT-ANDRÉ • SAINT-JEAN-DE-BOURNAY
ROYBON • SAINT-ÉTIENNE DE SAINT-GEOIRS



SOMMAIRE

Produits clés en mains

PARADES SUR LES TERRES DE BERLIOZ 3

Excursions détente en 1/2 journée

BALADES ORCHESTRÉES 7

Excursions découverte en journée

DÉCOUVERTES ARTISTIQUES 11

Excursions exclusive en journée et soirée

PARTITION D'HORIZON 18

Cartes et accès

CONDITIONS DE VENTE 19

Véritable concentré de nature et d'histoire, nous vous accueillons au cœur d'un territoire reposant et préservé où nature et culture sauront vous séduire !



Pour vous accompagner dans l'organisation de votre programme, l'office de tourisme Terres de Berlioz a conçu pour vous des produits clés en main: visites guidées, excursions à la journée, des ateliers, des suggestions diversifiées adaptées aux envies et aux besoins de votre clientèle.

- Des **thématiques** de découvertes incontournables
- L'assurance d'un **timing respecté**
- Des prestations de guidage de qualité tout au long de la journée
- Des déplacements et **transferts facilités**
- Une **ergonomie des visites adaptée** au groupe

Les prestations proposées sont assurées par les partenaires de l'Office de Tourisme, tous engagés dans des démarches de satisfaction de la clientèle.

Toutes nos propositions sont modulables pour vous apporter une prestation sur-mesure adaptée à vos attentes et à votre budget.

Légende des pictogrammes



Durée € à partir de



PARADES SUR LES TERRES DE BERLIOZ

Excursions détente en 1/2 journée



EXCURSIONS DÉTENTE

en 1/2 journée

1 À LA DÉCOUVERTE DE NOS PERSONNAGES ILLUSTRES



5h



à partir de 48 €

L'histoire de Saint-Étienne de Saint-Geoirs

Découvrez l'histoire de ce village avec ses deux personnages célèbres: Louis Mandrin et Rose Valland. Outre l'évocation de ces deux personnalités, la visite guidée que vous propose notre guide vous fera découvrir ses différentes richesses patrimoniales, notamment ses maisons fortes, son église, ses halles, ses fresques modernes en suivant le Biel et les remparts médiévaux dont il reste aussi quelques traces.



MENU MANDRIN

*Petite cassolette de ravioles gratinées
avec sa caillette maison
ou Vol au vent aux fruits de mer*

*Queue de lotte pochée au lait de coco sauce soja
et crevettes
ou Suprême de Volaille sauce langoustine*

Produits Laitiers ou Fondant au chocolat

Café et ¼ de vin

Suggestion de circuit disponible toute l'année, le menu est proposé à titre indicatif et pourra être modifié sur demande.

2 POTIONS D'ALCHIMISTES ET PLANTES À SORTILÈGES



5h



à partir de 59,50 €

Vous êtes juré au tribunal des Plantes de Sorcières

Caroline, spécialiste des plantes sauvages locales, qu'elle sauvegarde au jardin conservatoire de la Ferme du Regardin, vous dira toute la vérité sur les principes actifs des belles ensorceleuses. Elle vous révélera les secrets de ses 10 plantes de sorcières favorites.

Après sa plaidoirie botanique, parole vous sera donnée, et vous voterez à main levée pour juger de l'utilité actuelle de ces herbes à pouvoirs.

Nous saurons, en fin de débat, ce qui est légende ou réalité, et s'il y avait bien lieu de préparer le bûcher!



MENU DU COMPTOIR

Terrine de sanglier aux marrons

*Dôme de pommes rôties à la bière ambrée de
Champier
Râble de lapin forestier en croûte de moutarde
ancienne à jus court aux aromates
ou Poisson selon arrivage sauce crémeuse au
lard fumé*

*Faisselle de fromage blanc au lait cru
ou Fromages locaux affinés*

*Poire pochée à la fève de tonka,
crème de marrons, riz soufflé*

Suggestion de circuit disponible toute l'année, le menu est proposé à titre indicatif et pourra être modifié sur demande.
Cette animation est proposée en médiathèque selon la saison.

3 L'HISTOIRE D'ARTAS

 5h  à partir de 45 €

Découverte du berceau de la fête des mères

Une promenade dans les rues du village permettra d'évoquer l'ancien prieuré clunisien du XIe siècle et de découvrir les mystérieuses têtes sculptées du clocher roman. La fresque du jardin de la fête des mères rappellera la place d'Artas dans l'histoire de cette célébration.

Au retour, la Grange Chevrotière, témoin de la construction traditionnelle en pisé et galets roulés, vous surprendra par son architecture.



MENU D'AUTREFOIS

Kir et ses canapés

Salade de saison

Sauté de pintade sauce forestière Légumes assortis

Fromage blanc ou sec

Trilogie de desserts

Vin Rosé et Rouge - café compris

Suggestion de circuit disponible toute l'année, le menu est proposé à titre indicatif et pourra être modifié sur demande.

4 BALADE SYMPHONIQUE

 5h  à partir de 65,50 €

Musée Hector Berlioz (& Ferme Berlioz)

Vous visiterez la maison natale du grand compositeur romantique, Hector Berlioz. Lors de cette visite, découvrez les beaux intérieurs de cette demeure bourgeoise du XVIIe siècle. Malgré les siècles qui défilent cette maison a su conserver tout son charme, l'âme du compositeur et... sa musique, comme vous pourrez l'entendre!



MENU BERLIOZ

Kir maison

Amuse-bouche

Saumon bio

Agrumes, avocat, œufs de saumon et jeunes pousses

Canard basse température

Charbon végétal, texture de betteraves, jus de sangria

Assiette de fromages de la Bièvre

Le cube chocolat Guayaquil avec sa glace vanille

Un verre de vin / Café

Suggestion de circuit disponible toute l'année, le menu est proposé à titre indicatif et pourra être modifié sur demande.

EXCURSIONS DÉTENTE

en 1/2 journée

5 DÉCOUVERTE MICOLOGIQUE



5h



à partir de 36 €

Randonnée «champignons» dans les forêts de Chambaran ou des Bonnevaux.

Accompagnés de notre guide, explorez nos bois et découvrez ses «coins à champignons» lors d'une ballade au coeur des forêts de notre territoire puis partagez un moment de convivialité autour d'un repas champêtre.



MENU FORESTIER

Salade et sa terrine de campagne

Suprême de poulet sauce Morilles Flan de légumes

Gratin dauphinois

*Moelleux au chocolat
avec son coulis de fruits rouges*

Vin et Café compris

Suggestion de circuit disponible toute l'année, le menu est proposé à titre indicatif et pourra être modifié sur demande.

6 POUR LES PLUS JEUNES



5h



à partir de 35,50 €

Chasse au trésor «les Seigneurs du Château» à Bressieux

Laser Game (Egalements disponible pour la journée complète)

Partez à la découverte du trésor caché dans le château par ses seigneurs au Moyen-Âge lors d'une chasse folle où vous en apprendrez plus sur les secrets de l'ancienne forteresse.

Allez ensuite vous affronter en équipe lors d'une partie de Laser Game (jeu de tirs laser) et obtenez un maximum de points pour assurer votre victoire.



GOÛTER

*Elaboré avec des produits locaux,
selon la période de l'année.*

Suggestion de circuit disponible toute l'année, le menu est proposé à titre indicatif et pourra être modifié sur demande.

BALADES ORCHESTRÉES

Excursions découverte en journée



EXCURSIONS DÉCOUVERTE

en journée

1 BALADE JONGKIND ET MUSÉE BERLIOZ



8h



à partir de 50 €

Dans les pas de Jongkind

En compagnie de notre guide vous emprunterez le circuit des « Lutrins » de La Côte-Saint-André à Balbins et découvrez les œuvres du célèbre peintre hollandais, Johan-Barthold Jongkind, précurseur de l'impressionnisme.



MENU DES ARTISTES

Salade et sa terrine de campagne

Suprême de poulet sauce Morilles Flan de légumes

Gratin dauphinois

Moelleux au chocolat avec son coulis de fruits rouges

Vin et Café compris

Visite du Musée Hector Berlioz

Remontez dans le temps sur les traces d'Hector Berlioz au XIXe siècle en découvrant la maison natale du compositeur. Classée monument historique en 1942, cette maison est aujourd'hui un musée consacré à l'un des plus grands représentants du romantisme européen.

Suggestion de circuit disponible toute l'année, le menu est proposé à titre indicatif et pourra être modifié sur demande.

2 LA ROUE DES SAVEURS



8h



à partir de 46 €

Moulin à huile de noix

Découvrez un authentique moulin datant de 1855 dans lequel on fabrique de l'huile de noix depuis 5 générations. Françoise et Patrick vous feront découvrir l'installation hydraulique, les engrenages, la meule de pierre, la presse et le séchoir à noix.



MENU À VENT AU MOULIN PIONGO

Terrine de saumon St Jacques et poireaux

Jambon braisé sauce madère Gratin dauphinois et tomate provençale

Fromage blanc

Tarte aux noix caramel

Café, vin rouge, eaux pétillantes et plates, service

Moulin à blé

Ce moulin à blé du XIXe siècle possède une roue à augets classée monument historique aux dimensions exceptionnelles : 10 mètres de diamètre. Il s'agit de l'une des plus grandes roues actuellement conservées en France.

Suggestion de circuit disponible de mai à septembre, le menu est proposé à titre indicatif et pourra être modifié sur demande.

3 SORTIE GASTRONOMIQUE

 8h  à partir de 75 €

La Safranière

Coralie, exploitante de safran à Saint-Pierre-de-Bressieux, vous initie à la culture du safran, à son histoire millénaire et vous fournit des astuces pour son utilisation en cuisine. A la fin de la visite, vous pourrez déguster les fruits et plantes utilisés pour confectionner confitures, coulis et sirops...



MENU FANTASTIQUE

Mise en Appétit / Autour des stigmates de crocus sativus

Ballotine de truite de chez Charles Murgat au safran du Dauphiné / Rémoulade de céleri et méli-mélo d'herbes folles

Râble de Lapereau farci de gambas, bardé au jambon de pays / Risotto arborio à l'Or rouge de Coralie

*Parfait Glacé au safran et citron vert
Salade d'agrumes au sirop tout orange*

*Forfait boissons (1 bout. / 4 personnes)
Vins blanc, Rosé, Rouge (Côtes du Rhône) :
Domaine des Escaravailles cuvée des 3 mecs*

Château Moyenâgeux

Après un agréable repas vous partirez à la découverte d'un château féodal. De cette forteresse édifée dans la seconde moitié du XIIIe siècle, subsiste dans un bon état de conservation, les tours portières et le haut donjon cylindrique.

Suggestion de circuit disponible toute l'année, le menu est proposé à titre indicatif et pourra être modifié sur demande.

4 À LA RENCONTRE DE LA FAMILLE BERLIOZ

 8h  à partir de 49,50 €

Visite du Musée Hector Berlioz

Remontez dans le temps sur les traces d'Hector Berlioz au XIXe siècle en découvrant la maison natale du compositeur. Classée monument historique en 1942, cette maison est aujourd'hui un musée consacré à l'un des plus grands représentants du romantisme européen.



MENU BERLIOZ

Terrine de légumes

Porc confit accompagné de riz

Bavarois aux poires

Vin & café

Ferme Berlioz & vignoble de la Côte-Saint-André

Dans les pas du petit Hector, visitez la Ferme Berlioz, magnifique propriété de la famille du compositeur, que ce dernier reçu en cadeau de mariage. L'édifice a été restauré en partenariat avec les Bâtiments de France en essayant de lui redonner son aspect d'autrefois. Vous aurez l'occasion de visiter et de connaître l'histoire des lieux avec Karine puis découvrez l'histoire des vignobles du côteau, exploités par la famille Berlioz.

Suggestion de circuit disponible toute l'année, le menu est proposé à titre indicatif et pourra être modifié sur demande.

EXCURSIONS DÉCOUVERTE

en journée

5 À LA DÉCOUVERTE DE NOS PERSONNAGES ILLUSTRES



8h



à partir de 52 €

L'histoire de Saint-Étienne de Saint-Geoirs

Découvrez l'histoire de ce village avec ses deux personnages célèbres: Louis Mandrin et Rose Valland. Outre l'évocation de ces deux personnalités, la visite guidée que vous propose notre guide vous fera découvrir ses différentes richesses patrimoniales, notamment ses maisons fortes, son église, ses halles, ses fresques modernes en suivant le Biel et les remparts médiévaux dont il reste aussi quelques traces.



MENU D'ANTAN

Gratinée à l'oignon du Mottier

Coq au vin «ivre de Juliéna»
Pommes de terre à la Dauphine

Fanchonnette de cherry Glacé au vin épicé

Café et 1 verre de vin

Sur les traces d'Hector Berlioz

Remontez ensuite dans le temps sur les traces d'Hector Berlioz au XIXe siècle en découvrant la maison natale du compositeur. Classée monument historique en 1942, cette maison est aujourd'hui un musée consacré à l'un des plus grands représentants du romantisme européen.

Suggestion de circuit disponible toute l'année, le menu est proposé à titre indicatif et pourra être modifié sur demande.

6 JOURNÉE SENSATIONS



8h



à partir de 115 €

Karting au circuit du Laquais

Vous débutez la journée au circuit du Laquais à Champier.

Lors d'un championnat, vous couronnez le «roi du bitume» à l'issue de deux courses sur un circuit de 900m et vous pourrez admirer les essais de pilotage sur le plus grand circuit de Rhône-Alpes.



MENU SENSATIONS

Kir maison
Amuse-bouche

Saumon bio
Agrumes, avocat, œufs de saumon et jeunes pousses

Canard basse température
Charbon végétal, texture de betteraves,
jus de sangria

Assiette de fromages de la Bièvre
Le cube chocolat Guayaquil avec sa glace vanille

Un verre de vin / Café

Bootcamp / Woodclan Battle

Enfilez ensuite votre tenue de sport et choisissez entre deux activités.

Participez à une immersion survie dans les Chambarans avec différents niveaux de difficultés au Boot Camp. Ou affrontez-vous en équipe lors de joutes médiévales au Woodclan Battle de Bressieux.

Suggestion de circuit disponible toute l'année, le menu est proposé à titre indicatif et pourra être modifié sur demande.

DÉCOUVERTES ARTISTIQUES

Excursions exclusives en journée et en soirée



1 LA FAÏENCE À L'ÉTAT PUR



8h30



à partir de 55 €



Un atelier de faïence

Lors de la visite de l'atelier, l'artiste, formée à Moustiers-Sainte-Marie, vous fera des démonstrations: d'estampage, d'émaillage, de décoration « au poncif » et à main levée. Elle vous parlera de l'enfournement: le matériel et les enjeux de la cuisson.

Vous découvrirez une belle collection, « Les Grotesques de la Musique », hommage à Hector Berlioz.

MENU DU TERROIR

Salade et sa terrine de campagne

Suprême de poulet sauce Morilles

Flan de légumes

Gratin dauphinois

Moelleux au chocolat avec son coulis de fruits rouges

Vin et Café



Visite guidée de La Côte-Saint-André

Laissez-vous guider à travers les rues du bourg, et découvrez au fil de la visite, l'église Saint-André, les Halles médiévales, le Château Louis XI...

Cette visite sera l'occasion de contempler le magnifique panorama sur la plaine de la Bièvre et les massifs montagneux.



Visite d'un jardin paysager

Né d'une passion pour les plantes, notre jardin paysager s'est enrichi d'une plantation d'aromatiques et de médicinales. Venez visiter ce jardin avec ses deux petits plans d'eau et découvrir les plantes sélectionnées pour leurs multiples propriétés : huiles essentielles, hydrolats, teintures végétales, tisanes, etc.

MENU DÉLICE

Salade composée et sa garniture

Poulet fermier
Assortiment de légumes

Tarte aux fruits régionaux
ou crème brûlée (au safran de Coralie)

¼ de vin et 1 café



Sortie photos et visite d'un parc naturel

Venez vous initier, ou vous perfectionner, à la prise de vue avec Isabelle dans un parc naturel de 300 hectares au cœur des Chambaran.

À l'occasion de cette sortie photo, Emilie vous fera découvrir les paysages de son parc avec plus de 200 animaux sauvages. Cerfs, daims, mouflons...

Votre groupe sera divisé en deux, l'un fera la visite du parc avec la propriétaire et l'autre groupe s'exercera à la photo avec Isabelle. Ces activités seront ensuite inversées.



La Grange Chevrotière

Patrimoine typique de l'architecture rurale, la Grange Chevrotière, vous invite à mettre la « main à la terre » pour comprendre les propriétés de ce matériau de construction naturel.

Les ateliers scientifiques « ElémentTerre » élaborés par CRAterre permettent aux visiteurs de tous âges d'expérimenter de manière simple, ludique et divertissante l'architecture d'Antan.

MENU TRADITION

Salade landaise garnie de magrets et de gésiers

Suprême de pintade sauce aux cèpes
Garniture féculent et légumes

Fromage sec ou blanc

Dessert

Boissons comprises



Le patrimoine local : avant tout une histoire de cœur

Une porte de grange cloutée et usée, une vieille ferronnerie martelée, une poutre que seule la plane a travaillée, c'est un peu d'Histoire à conserver...

Frédéric Lup, Président d'une association de préservation de patrimoine et animateur de chantier de restauration à la Ferme du Regardin, vous invite à voir vos maisons autrement, simplement et passionnément.

Il éclairera ces petits éléments qui font la beauté d'une identité architecturale, expliquera ce qu'il faut faire pour les valoriser. Il vous parlera d'harmonie visuelle, de transmission sensible, d'actions même modestes, qui l'une après l'autre, constituent le ter-reau fertile d'une mémoire identitaire, collective et vivante, sur laquelle le futur se bâtit en conscience.

4 SOIRÉE D'ÉTÉ CHEZ HECTOR

 8h30  à partir de 95 €



15h00 Musée Hector Berlioz

Vous visiterez la maison natale du grand compositeur romantique du XIXe siècle, Hector Berlioz. Lors de cette visite vous allez découvrir les beaux intérieurs de cette demeure bourgeoise du XVIIIe. Malgré les siècles qui défilent cette maison a su conserver tout son charme, l'âme du compositeur et... sa musique, comme vous pourrez l'entendre !

17h00 Moment de liberté

Un moment de liberté s'offre à vous pour découvrir la ville natale d'Hector Berlioz !
Pour les amoureux d'histoire et de patrimoine pourquoi ne pas visiter la ville de La Côte-Saint-André ?
Pour les mélomanes pourquoi pas un concert dans la ville, à l'église ou au musée ?
Et pour ceux qui veulent savourer un moment de repos, pourquoi pas une pause à la terrasse d'un café ?

Présentation du Festival Hector Berlioz par le directeur , Monsieur Bruno Messina.

A PARTIR DE 18H30, COCKTAIL D'INATOIRE



21h00 Concert symphonique Berlioz

Vous terminerez votre journée par un concert au Festival Berlioz.

Le Festival Berlioz est une manifestation estivale incontournable du Département de l'Isère et plus largement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Sa renommée nationale et internationale en fait l'un des plus grands rendez-vous de la saison des festivals de musique classique.

C'est aussi l'un des rares festivals de musique symphonique en France. Il se déroule chaque été à la fin du mois d'août à La Côte-Saint-André, ville natale du grand génie romantique Hector Berlioz.

5 BOURGEOIS DE CAMPAGNE AU XIX^e SIÈCLE



8h



à partir de 80 €



Une journée pour remonter le temps, et vivre comme au XIX^e siècle. Vous découvrirez le quotidien d'une famille aisée de province, en visitant leur hôtel particulier au cœur de La Côte-Saint-André.

Repas à thème XIX^e au domaine de Dony, magnifique demeure bourgeoise dominant la plaine de Bièvre, que vous aurez l'occasion de visiter avec Frédéric, au cours de la journée.

MENU D'ÉPOQUE

Gratinée à l'oignon du Mottier

*Coq au vin «ivre de Juliéna»
Pommes de terre à la Dauphine*

Fanchonnette de cherry Glacé au vin épicé

Café et 1 verre de vin



Comme il était d'usage alors, point de repas sans digestif. Caroline, spécialiste des plantes sauvages locales, vous parlera des vertus de nos plantes à liqueurs qui ont fait la renommée de nos distilleries locales.

Nous passerons ensuite aux salons pour tenter quelques pas de valse, ou tournoyer en cadence, comme au temps de Berlioz : Mesdames, à vos carnets de bal...

Cette journée au Domaine de Dony, débutera à 9h00 sur les hauteurs de La Côte-Saint-André, dominant le grand paysage de Bièvre, et vous promet de passionnantes rencontres.

Des ateliers où chacun pourra découvrir l'identité d'un pays qui inspira tant d'artistes, révéler ses talents créatifs à travers l'art récup' ou encore, apprivoiser les plantes sauvages locales aux fabuleuses vertus.

De 10h00 à 12h00

- Atelier *Lecture du grand paysage de Bièvre* - Frédéric - Si l'on sème
> 15 personnes maximum pour 1h d'atelier.



De la terrasse du Domaine, Frédéric vous fera découvrir pourquoi et comment la lumière, la nature et l'architecture inspirèrent tant d'artistes tels que Berlioz, Jongkind et Lamartine, pour n'en citer que trois...

- Atelier *Créa récup'* - Delphine - La petite récup'

> 15 personnes maximum pour 1h d'atelier.

A partir de matériaux de récupération, exercez votre imagination... Cet atelier permettra à chacun de libérer sa propre créativité. Il amènera également à comprendre tout l'intérêt du recyclage dans la création artistique !

Cet atelier pourra en outre porter sur du Land'art, à la découverte des trésors de la nature en chaque saison, pour réaliser des œuvres collectives joliment éphémères.

MENU HORIZON

Aumônière chèvre et noix

Suprême de volaille et son jus

Gratin Dauphinois aux pommes de terre du Mottier

Profiteroles

Café et Vin



De 15h00 à 17h00

- Atelier *Merveilleuses mauvaises herbes* - Caroline - Si l'on sème
> 30 personnes

Avec Caroline, vous rencontrerez les plantes sauvages locales, de celles qui se mangent à celles qui soignent : petites recettes, anecdotes et astuces sur ces merveilleuses « mauvaises herbes » que vous avez tous croisées sans forcément les voir. (atelier en extérieur ou en diaporama selon météo).

17h30 Fin de prestation

PARTITION D'HORIZON

Carte & accès



Par les autoroutes :

• **AU NORD :**
(entre Lyon et Grenoble)

A48 - Sortie N°9 :
La Côte-Saint-André - Rives

• **À L'OUEST :**
(par la vallée du Rhône)

A7 - Sortie N°12 :
Chanas - Annonay

• **AU SUD :**
(entre Valence et Grenoble)

A49 - Sortie N°9 :
Saint-Marcellin



CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DE VENTE DE L'OFFICE DE TOURISME TERRES DE BERLIOZ Service groupe

1 • DÉFINITION :

L'Office de Tourisme Terres de Berlioz – Société Publique Locale (SPL) dont le siège social est 40 place du maquis de Chambaran 38940 Roybon. Enregistré au registre du commerce sous le numéro Siret 52971727400011 - RCS Grenoble. Immatriculation en cours au registre des agents au registre des agents de voyages et autres opérateurs de la vente de voyages et de séjours auprès d'Atout France, 23 place de Catalogne, 75014 Paris. Titulaire du contrat n° 41053753K souscrit auprès de la compagnie GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne 50, rue de Saint-Cyr, 69251 Lyon Cedex 09, couvrant les conséquences pécuniaires de sa Responsabilité Civile Professionnelle, établi conformément aux articles L.211-18 et R.211-35 à R.211-40 du code du tourisme. LES GARANTIES S'EXERCENT DANS LES LIMITES SUIVANTES : 765000 € par année d'assurance dont 46000 € pour tous dommages consécutifs à la perte, au vol ou à la détérioration des bagages et objets confiés.

2 • CONDITIONS GÉNÉRALES :

Conformément à l'article R.211-12 du Code du tourisme, les brochures et les contrats de voyages proposés par les agents de voyages à leur clientèle doivent comporter en extenso les conditions générales suivantes issues des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du Tourisme.

Article R211-3 : Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R211-3-1 : L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1125 à 1127-6, 1176 et 1177 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R211-4 : Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

1. La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés;
2. Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil;
3. Les prestations de restauration proposées;
4. La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit;
5. Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement;
6. Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix;
7. La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ; 8. Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde;
9. Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8;
10. Les conditions d'annulation de nature contractuelle;
11. Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11;
12. L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance ouvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie;
13. Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

Article R211-5 : L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel élément. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R211-6 : Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1125 à 1127-6, 1176 et 1177 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

- 1. Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur;
- 2. La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates;
- 3. Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour;
- 4. Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil;
- 5. Les prestations de restauration proposées;

- 6. L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit;

- 7. Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour;

- 8. Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éven-tuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8;

- 9. L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies;

- 10. Le calendrier et les modalités de paiement du prix; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour;

- 11. Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur;

- 12. Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés;

- 13. La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4;

- 14. Les conditions d'annulation de nature contractuelle;

- 15. Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11;

- 16. Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur;

- 17. Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus;

- 18. La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur;

- 19. L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes: a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur; b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour;

- 20. La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4;

- 21. L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R211-7 : L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R211-8 : Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R211-9 : Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjudger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

Soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées;

Soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R211-10 : Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception; l'acheteur, sans préjudger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R211-11 : Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix;

- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties. Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4.

Article R211-12 : Les dispositions des articles R. 211-3 à R. 211-11 doivent obligatoirement être reproduites sur les brochures et les contrats de voyages proposés par les personnes mentionnées à l'article L. 211-1. Article R211-13 : L'acheteur ne peut plus invoquer le bénéfice de la clause prévue au 20° de l'article R. 211-6 après que la prestation a été fournie.

3 • CONDITIONS PARTICULIÈRES :

Réervations des prestations pour les groupes

Toute proposition de prestations du service visites et groupes de l'Office de Tourisme Terres de Berlioz fait l'objet d'un devis écrit. Un forfait est la combinaison d'au minimum deux prestations de natures différentes.

- Des frais de dossiers sont mentionnés d'un montant de 30 € TTC lors de l'envoi du devis et facturés une fois pour l'ensemble du dossier.

- La réservation des prestations est effective au retour du devis complété avec la mention manuscrite « bon pour accord », daté et signé par le client avant la date limite indiquée sur celui-ci. Le devis des dossiers forfaits doit être accompagné d'un acompte minimum de 30 % du montant total des prestations.

- Les collectivités territoriales, les personnes morales de droit public, les organismes consulaires, les établissements scolaires et universitaires, EPIC, SEM et SPL et les entreprises privées avec lesquels une convention aurait été signée, qui ne sont pas en mesure de fournir un acompte minimum de 30 % doivent fournir un bon de commande indiquant l'adresse de facturation. Les groupes constitués étrangers doivent fournir une confirmation écrite par courriel.

- Après confirmation de la réservation, l'OT terres de Berlioz fait parvenir au client un bon d'échange pour chaque prestation réservée. Il mentionne le lieu et l'horaire de rendez-vous ainsi que les coordonnées des prestataires et/ou du (des) guide(s). Le (les) bon(s) d'échange doivent être complétés sur place avec le nombre définitif de participants puis signés par le responsable du groupe et par le prestataire. Le client doit retourner ces documents à l'OT Terres de Berlioz à l'issue des prestations.

Effectif des groupes

- Le nombre définitif de participants est à communiquer au service visites et groupes de l'OT Terres de Berlioz trois (3) semaines avant la prestation.

Facture définitive

- Les tarifs peuvent être revus à la hausse ou à la baisse en fonction d'une fluctuation importante du nombre de participants.

- La facturation définitive est établie à l'issue des prestations selon le nombre de participants validé sur les bons d'échange ainsi que sur la base des prix mentionnés dans le devis signé par le client. Il convient de se reporter à l'article « annulation ou modification » par le client pour la facturation définitive.

- Toutes prestations non mentionnées dans le devis et le bon d'échange, doivent être réglées sur place par le client.

Transport et repas du guide

- Sauf indication particulière dans le devis, nos prix s'entendent sans transport routier.

- Dans le cadre d'une excursion guidée à la journée, le repas du guide est à la charge du client ou il sera facturé 16,00 € TTC au client.

Retard

- Le groupe doit se présenter au jour, à l'heure et au lieu indiqués sur les bons d'échange.

- En cas de retard, le groupe doit prévenir le guide ou le prestataire en utilisant les coordonnées indiquées sur le bon d'échange.

- En cas de retard de la part du groupe, aucun prolongement d'horaire ne sera effectué. Les prestations réservées mais non consommées en raison du retard devront être réglées.

Annulation ou modification par le client

- Toute annulation totale ou partielle des prestations, doit être notifiée, par écrit à l'OT Terres de Berlioz par le client.

- Sauf mention contraire stipulée dans le devis, les frais suivants s'appliquent pour toute annulation :

- plus de 30 jours avant le début de la prestation: aucun frais,
- entre le 30e et le 21e jour avant le début de la prestation: 25 % du prix des prestations annulées,
- entre le 20e et le 8e jour avant le début de la prestation: 50 % du prix des prestations annulées,
- entre le 7e et le 2e avant le début de la prestation: 75 % du prix des prestations annulées,
- à moins de 2 jours ouvrables avant le début de la prestation: 90 % du prix des prestations annulées,
- en cas de non présentation du client, la totalité des prestations est due.

Modification du programme par le client

- Toute modification de programme demandée par le client doit être notifiée par écrit et elle fera l'objet d'un nouveau devis.

- Si un rajout de prestation(s) est demandé par le client après la signature du devis, un acompte supplémentaire sera demandé uniquement si le montant de ces prestations complémentaires est supérieur à 500,00 €.

Modification du programme par l'OT Terres de Berlioz

- Les horaires et les menus sont donnés à titre indicatif dans le programme et peuvent être modifiés selon les impératifs imposés par les prestataires.

- L'OT Terres de Berlioz peut être amené à modifier le programme et l'ordre des visites en raison d'événements indépendants de sa volonté.

- L'OT Terres de Berlioz informera le client de ces changements, par écrit et dans les meilleurs délais.

Litige

- Toute réclamation relative à une prestation doit être adressée à l'Office de Tourisme Terres de Berlioz - par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les sept (7) jours à compter du début de la prestation à l'adresse 40 place du maquis de Chambaran 38940 Roybon.

- En cas de désaccord persistant, les litiges peuvent être soumis au Service qualité de la FNOTS (Fédération Nationale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative) qui s'efforcera de trouver un accord amiable.

- Tout litige portant sur l'application des présentes conditions générales sera de la compétence du tribunal ou bien celui de la juridiction du lieu où demeure le défendeur, ou bien celui du lieu de l'exécution de la prestation de service.



Suivez notre l'actualité touristique du territoire sur notre page :
Office de tourisme des Terres de Berlioz



SERVICE GROUPES

Office de tourisme Terres de Berlioz
1
38260 La Côte-Saint-André **04 74 20 48 80**
servicegroupes@terresdeberlioz.com

Informations et réservations du mardi au vendredi
de 9h à 17h30